



Faire venir son conjoint Marocain en France

Par **Jasmine1995**, le **25/07/2019** à **19:50**

Bonjour, J'explique mon problème j'habite depuis 1 an en Espagne à Mallorca (chez de la famille) et j'ai rencontré mon Marocain sans papier avec qui je sors depuis 6 mois. Je compte revenir vivre en France prochainement (d'ici octobre / novembre). Lui serait prêt à venir avec moi en France mais nous ne savons pas comment faire. Quelles sont les solutions ? Dans l'idéal il aimerait faire ses études. Je précise j'ai 23 ans et lui 21 ans. Merci par avance pour vos réponses et votre aide précieuse.

Par **morobar**, le **26/07/2019** à **08:59**

Bjr,

IL faut demander à partir du Maroc un visa pour regroupement familial si vous êtes française.

Mais pas de mariage, pas de conjoint, pas de visa.

Par **MarieSete9**, le **26/07/2019** à **13:46**

Bonjour,

En effet, la solution la plus facile, mais longue, est de vivre avec lui au Maroc, de s'y marier devant les "adouls" puis de faire reconnaître ce mariage par les autorités françaises sur place puis de demander un visa... Ça prend au moins un an et demi. Cordialement.

Par **Jasmine1995**, le **26/07/2019** à **22:59**

Merci pour vos réponses. Je ne sais pas comment on va faire alors...

Par **morobar**, le **27/07/2019** à **15:37**

[quote]

faire reconnaître ce mariage par les autorités françaises sur place

[/quote]

On peut faire enregistrer le mariage à Nantes, service du Maghreb, avec les documents traduits en français par un traducteur agréé auprès de la cour d'appel de Rennes.

Si pas de tentative de mariage blanc ol ou gris, le délai d'obtention du livret de famille est de 2 à 3 mois.

Par **MarieSete9**, le **27/07/2019** à **23:54**

Ah donc? Se marier donc au Maroc (impossible en Espagne ? Sans doute puisque l'homme s'y trouve en situation irrégulière au regard de la législation espagnole si j'ai bien compris). Puis rentrer -pour elle- en France et procéder à cette démarche.. puis qu'il fasse une demande de visa ensuite ? En temps ce sera probablement équivalent ... Mais elle ne sera pas obligée de vivre au Maroc probablement sans ressources durant l'attente.

Par **morobar**, le **28/07/2019** à **10:26**

Le mariage est prononcé n'importe où.

La situation irrégulière d'un conjoint n'est pas un obstacle partout (par exemple en France il est possible de se marier).

Mais l'enregistrement dans l'état civil français se fait à Nantes.

Par **MarieSete9**, le **28/07/2019** à **10:40**

Bonjour.

L'actualité laisse entendre que l'administration n'en est pas informée alors... Un "sans papier" qui se pointe en mairie pour se marier a 9.99 "chances" sur 10 d'être interpellé... avant la cérémonie.

Par **morobar**, le **28/07/2019** à **15:37**

Je ne suis pas informé, ni cherche d'ailleurs, des statistiques, mais le mariage du sans papier résulte de l'article 12 de la convention européenne des droits de l'homme (CEDH) que la France a signé.

Le mariage suppose la publication des bans, au moins ceux du conjoint français, et il est bien certain que le maire va vérifier la probabilité du mariage blanc ou gris.

Mais il ne peut refuser le mariage, uniquement faire un signalement au Procureur de la République.

Par **MarieSete9**, le **28/07/2019** à **16:30**

Vous avez votre réponse avec force détails... En théorie la France applique les conventions qu'elle a signées et donc en théorie vous pouvez vous marier civilement en France en toute sérénité.

En pratique je vous conseille de suivre mon premier conseil.

On est quand même dans un pays où on peut dire les pires abominations sur les Arabes sans que cela trouble l'ordre public, ça ce sont des faits.